

# **ASS RACING CLUB DE CANNES**

**Etats financiers au 30/06/2012**

1, avenue Pierre de Coubertin

06150 CANNES LA BOCCA

Siret : 38880330600033

## **Comptes annuels**

**Période du 01/07/2011 au 30/06/2012**

## Sommaire

<b>1. Bilan et compte de résultat</b>	<b>1</b>
Bilan actif	2
Bilan passif	3
Compte de résultat	4
Compte de résultat (suite)	5
<b>2. Annexe des comptes annuels</b>	<b>6</b>
Règles et méthodes comptables	7
Notes sur le bilan	9
Notes sur le compte de résultat	13
Autres informations	14
<b>3. Détail des comptes</b>	<b>15</b>
Bilan actif détaillé	16
Bilan passif détaillé	18
Compte de résultat détaillé	19
<b>4. Liasse fiscale</b>	<b>23</b>

Bilan et compte de résultat

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2012	Net 30/06/2011
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	6 336	6 336		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 175	5 725	2 450	4 084
Autres immobilisations corporelles	46 998	38 178	8 820	14 354
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	769		769	769
	<b>62 278</b>	<b>50 239</b>	<b>12 039</b>	<b>19 206</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	9 199		9 199	9 069
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	60 855		60 855	145 229
Autres créances	243 413		243 413	93 646
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	85 247		85 247	32 348
Charges constatées d'avance (3)	7 482		7 482	27 936
	<b>406 197</b>		<b>406 197</b>	<b>308 228</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>468 475</b>	<b>50 239</b>	<b>418 236</b>	<b>327 434</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan passif

	30/06/2012	30/06/2011
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital		
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	7 422	4 114
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 789	3 308
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	<b>11 211</b>	<b>7 422</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	541	98
Emprunts et dettes diverses (3)		
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 108	15 812
Dettes fiscales et sociales	192 771	113 390
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 270	3 178
Produits constatés d'avance (1)	186 334	187 534
	<b>407 025</b>	<b>320 012</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>418 236</b>	<b>327 434</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)		1
(1) Dont à moins d'un an (a)	407 025	320 011
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	541	98
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	France	Exportations	30/06/2012	30/06/2011
<b>Produits d'exploitation (1)</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	821 234		821 234	727 838
<i>Chiffre d'affaires net</i>	821 234		821 234	727 838
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			1 277 356	1 246 665
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			73 053	76 264
Autres produits			2	4 251
			2 171 645	2 055 019
<b>Charges d'exploitation (2)</b>				
Achats de marchandises			25 756	28 409
Variations de stock			-130	-1 425
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			870 613	748 682
Impôts, taxes et versements assimilés			109 173	104 269
Salaires et traitements			807 631	777 554
Charges sociales			372 594	361 532
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			7 167	7 456
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			2 221	782
			2 195 025	2 027 260
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-23 380</b>	<b>27 759</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>				
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée (III)</b>				
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)</b>				
<b>Produits financiers</b>				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				183
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				183
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			1 965	2 198
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total charges financières (VI)</b>			<b>1 965</b>	<b>2 198</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-IV)</b>			<b>-1 965</b>	<b>-2 015</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-25 344</b>	<b>25 744</b>

## Compte de résultat (suite)

	30/06/2012	30/06/2011
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	30 522	27 039
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
	30 522	27 039
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	639	49 033
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	639	49 033
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>29 882</b>	<b>-21 994</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	749	442
<b>Total des produits</b>	<b>2 202 167</b>	<b>2 082 241</b>
<b>Total des charges</b>	<b>2 198 378</b>	<b>2 078 933</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>3 789</b>	<b>3 308</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe des comptes annuels

## Règles et méthodes comptables

*Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2012, dont le total est de 418 236 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 789 euros.*

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2011 au 30/06/2012.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2012 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

## Règles et méthodes comptables

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage : 3 à 5 ans
- \* Matériel de transport et de manutention : 5 à 7 ans
- \* Autre mobilier, matériel de bureau : 3 à 10 ans
- \* Agencements, installations généraux : 4 à 20 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

### Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Stocks

Les marchandises ont été évaluées au prix d'acquisition.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Les disponibilités

Les disponibilités sont enregistrées pour leur valeur nominale.

### Changement de méthode

Aucun changement de méthode n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

## Notes sur le bilan

Actif immobiliséTableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 336			6 336
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 336</b>			<b>6 336</b>
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	8 175			8 175
- Installations générales, agencements				
- Matériel de transport	34 393			34 393
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 605			12 605
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>55 173</b>			<b>55 173</b>
- Participations évaluées par mise en				
- Prêts et autres immobilisations financières	769			769
<b>Immobilisations financières</b>	<b>769</b>			<b>769</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>62 278</b>			<b>62 278</b>

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 336			6 336
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>6 336</b>			<b>6 336</b>
- Installations générales, agencements et				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 091	1 633		5 725
- Installations générales, agencements				
- Matériel de transport	20 595	5 160		25 755
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	12 049	374		12 423
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>36 736</b>	<b>7 167</b>		<b>43 903</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>43 072</b>	<b>7 167</b>		<b>50 239</b>

## Notes sur le bilan

Actif circulantEtat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 312 519 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	769		769
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	60 855	60 855	
Autres	243 413	243 413	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 482	7 482	
<b>Total</b>	<b>312 519</b>	<b>311 750</b>	<b>769</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR	238 407
<b>Total</b>	<b>238 407</b>

## Notes sur le bilan

DettesEtat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 407 025 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	541	541		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 108	25 108		
Dettes fiscales et sociales	192 771	192 771		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	2 270	2 270		
Produits constatés d'avance	186 334	186 334		
<b>Total</b>	<b>407 025</b>	<b>407 025</b>		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice :				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS. FAC NON PARVENUES	13 554
INTERETS COURUS A PAYER	541
PROVISION DES CONGES PAYES	12 265
CHARGES A PAYER S/CONGES PAYES	4 293
ORG.SOCIAUX CHAR.A PAYER	100
ETAT CHARGES A PAYER	14 567
<b>Total</b>	<b>45 320</b>

**Notes sur le bilan****Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>Charges Financières</b>	<b>Charges Exceptionnelles</b>
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	7 482		
<b>Total</b>	<b>7 482</b>		

**Produits constatés d'avance**

	<b>Produits d'exploitation</b>	<b>Produits Financiers</b>	<b>Produits Exceptionnels</b>
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	186 334		
<b>Total</b>	<b>186 334</b>		

## Notes sur le compte de résultat

### Charges et produits d'exploitation et financiers

#### Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 10 000 euros

**Autres informations****Effectif**

Effectif moyen du personnel : 19 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	19	
Ouvriers		
<b>Total</b>	<b>19</b>	

Détail des comptes

## Bilan actif détaillé

	du 01/07/11 au 30/06/12 12 mois	du 01/07/10 au 30/06/11 12 mois	Variation absolue (montant)
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
<b>Concessions, brevets et droits assimilés</b>			
205000 - CONCESSIONS BREVETS DROITS	6 336	6 336	
280500 - AMORTIS. CONCESSIONS BREVETS	-6 336	-6 336	
<b>Immobilisations corporelles</b>			
<b>Installations techniques, matériels et outillages</b>			
215000 - INSTAL. TECHNI. MATE.ET OUTIL.	8 175	8 175	
281500 - AMORTIS. INSTAL. TECHNIQUE	-5 725	-4 091	-1 633
	<b>2 450</b>	<b>4 084</b>	<b>-1 633</b>
<b>Autres immobilisations corporelles</b>			
218200 - MATERIEL DE TRANSPORT	34 393	34 393	
218300 - MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE	12 605	12 605	
281820 - AMORTIS. MATER. TRANSPORT	-25 755	-20 595	-5 160
281830 - AMORTIS. MATER. BUREAU INFOR.	-12 423	-12 049	-374
	<b>8 820</b>	<b>14 354</b>	<b>-5 534</b>
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>11 270</b>	<b>18 438</b>	<b>-7 167</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
<b>Autres immobilisations financières</b>			
275000 - DEPOT ET CAUTIONNEMENT	769	769	
	<b>769</b>	<b>769</b>	
<b>Total immobilisations financières</b>	<b>769</b>	<b>769</b>	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>12 039</b>	<b>19 206</b>	<b>-7 167</b>
<b>Stocks et en cours</b>			
370000 - STOCKS MARCHANDISES	9 199	9 069	130
	<b>9 199</b>	<b>9 069</b>	<b>130</b>
<b>Clients</b>			
411000 - CLIENTS	60 855	145 229	-84 374
	<b>60 855</b>	<b>145 229</b>	<b>-84 374</b>
<b>Autres créances</b>			
425000 - AVANCE ET ACOMPTE AU PERSONNEL		2 000	-2 000
445660 - TVA DEDUCTIBLE	5 006	543	4 464
445670 - CREDIT DE TVA A REPORTER		212	-212
445860 - TVA DED A REGULARISER		107	-107
468700 - PRODUITS A RECEVOIR	238 407	90 784	147 623
	<b>243 413</b>	<b>93 646</b>	<b>149 767</b>
<b>Disponibilités</b>			
512000 - BNP PARIBAS	82 360	29 455	52 905
	<b>82 360</b>	<b>29 455</b>	<b>52 905</b>
<b>Caisse</b>			
530000 - CAISSE	2 788	2 793	-5
531000 - CAISSE BOUTIQUE CLUB	100	100	
	<b>2 888</b>	<b>2 893</b>	<b>-5</b>

**Bilan actif détaillé**

	du 01/07/11 au 30/06/12 12 mois	du 01/07/10 au 30/06/11 12 mois	Variation absolue (montant)
<b>Charges constatées d'avance</b>			
486000 - CHARGES CONSTATEES D AVANCE	7 482	27 936	-20 454
	<b>7 482</b>	<b>27 936</b>	<b>-20 454</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>406 197</b>	<b>308 228</b>	<b>97 969</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>418 236</b>	<b>327 434</b>	<b>90 802</b>

## Bilan passif détaillé

	du 01/07/11 au 30/06/12 12 mois	du 01/07/10 au 30/06/11 12 mois	Variation absolue (montant)
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
<b>Réserves</b>			
110000 - REPORT À NOUVEAU (SOLDE CRÉDITEUR)	7 422	4 114	3 308
	<b>7 422</b>	<b>4 114</b>	<b>3 308</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3 789</b>	<b>3 308</b>	<b>481</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>11 211</b>	<b>7 422</b>	<b>3 789</b>
<b>DETTES</b>			
<b>Découverts</b>			
518600 - INTERETS COURUS A PAYER	541	98	443
	<b>541</b>	<b>98</b>	<b>443</b>
<b>Fournisseurs</b>			
401000 - FOURNISSEURS	11 554	3 342	8 212
408100 - FOURNIS. FAC NON PARVENUES	13 554	12 470	1 084
	<b>25 108</b>	<b>15 812</b>	<b>9 296</b>
<b>Dettes fiscales &amp; sociales</b>			
421000 - REMUNERAT.DUES AU PERSONNEL	62 317		62 317
428200 - PROVISION DES CONGES PAYES	12 265	10 850	1 415
431000 - URSSAF	41 854	36 843	5 011
437100 - RETRAITE COMPLEMENTAIRE	33 769	26 546	7 222
437210 - PREVOYANCE NC GENERALI	2 699	2 214	485
437220 - PREVOYANCE NC AG2R	141	138	3
437500 - MUTUELLE	1 708	1 603	104
438200 - CHARGES A PAYER S/CONGES PAYES	4 293	3 798	496
438600 - ORG.SOCIAUX CHAR.A PAYER	100		100
444000 - IMPOTS SOCIETE	749	442	307
445510 - TVA A DECAISSER	2 305		2 305
445710 - TVA COLLECTEE	10 656	44	10 613
445871 - TVA COLLECTEE/CLIENTS NON ENCAISSES	5 349	19 296	-13 947
448600 - ETAT CHARGES A PAYER	14 567	11 616	2 951
	<b>192 771</b>	<b>113 390</b>	<b>79 381</b>
<b>Autres dettes</b>			
467200 - DEBITEURS ET CREDITEURS DIVERS	1 112	3 091	-1 979
467203 - D & C MORICET		87	-87
467207 - MR MARCHISIO	301		301
467208 - D.C.DIVERS : EQUIPE PRO	858		858
	<b>2 270</b>	<b>3 178</b>	<b>-908</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>			
487000 - PRODUITS CONSTATES D AVANCE	186 334	187 534	-1 200
	<b>186 334</b>	<b>187 534</b>	<b>-1 200</b>
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>407 025</b>	<b>320 012</b>	<b>87 013</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>418 236</b>	<b>327 434</b>	<b>90 802</b>

## Compte de résultat détaillé

	du 01/07/11 au 30/06/12 12 mois	du 01/07/10 au 30/06/11 12 mois	Variation absolue (montant)
<b>PRODUITS</b>			
Production vendue			
706100 - RECETTES BILLETTERIES	6 438	6 326	112
706110 - RECETTES CARTES ABON & PLA	3 935	3 551	385
706111 - VENTES BOUTIQUE	9 194	5 517	3 677
706112 - VENTES BUVETTE TOMBOLA		675	-675
706120 - VENTES CALENDRIERS	9 890	10 155	-265
706130 - VENTES REPAS CLUB ENTREPRI	17 256	11 676	5 580
708100 - SPONSOR CLUB ENTREPRISES	168 014	180 155	-12 141
708200 - SPONSOR DIVERS	216 637	13 700	202 937
708201 - SPONSOR ADIDAS	15 000	15 000	
708210 - SPONSOR PUB PLAQUETTE	16 847	19 106	-2 258
708220 - SPONSOR SODICA II	50 000	92 500	-42 500
708221 - SPONSOR MELHODI		87 667	-87 667
708223 - SPONSOR COCACOLA /SBGA	10 000	10 000	
708225 - SPONSOR RICA LEWIS	8 361	8 361	
708226 - SPONSOR CANDIA	15 000	15 000	
708235 - SPONSOR CEWE COLOR	33 000	45 735	-12 735
708238 - SPONSOR NESTLE WATERS FRA	150 000	150 000	
708241 - SPONSOR AGF	750		750
708242 - SPONSOR GIRY TRAITEUR	2 550	2 715	-165
708246 - SPONSOR SOCIETE PERL	30 000	30 000	
708247 - SPONSOR VIGNA	20 000	20 000	
708248 - SPONSOR NIKAIADIS II	8 361		8 361
708801 - PRIZE MONEY	30 000		30 000
	821 234	727 838	93 396
Subventions d'exploitation			
740500 - SUBV. LICENCES DES PARTICUL	16 756	16 592	164
741100 - SUBV. MUNICIPALE	1 158 000	1 114 823	43 177
741110 - SUBV.CONSEIL REGIONAL		-355	355
741120 - SUBV.CONSEIL GENERAL	100 000	95 000	5 000
741140 - SUBV. FFVB		15 506	-15 506
741150 - SUBV. C.N.D.S	2 600	5 100	-2 500
	1 277 356	1 246 665	30 691
Autres produits			
758000 - PRODUITS DIVERS DE GEST. CO	2	4 251	-4 249
791000 - TRANSF. DE CHARGES DIVERSE	3 592	18 819	-15 227
791410 - TRANSF. CHARGES S/SALAIRES	21 690	2 373	19 318
791411 - TRANSF. CHARGES SOINS DR C		467	-467
791430 - TRANSF. CHARGES S/ADIDAS	47 770	54 606	-6 835
	73 055	80 515	-7 460
<b>Total</b>	<b>2 171 645</b>	<b>2 055 019</b>	<b>116 627</b>
Achats de marchandises			
607100 - ACHATS 5.5% REPAS CLUB ENT	9 365	20 765	-11 400
607200 - ACHATS 19.6% REPAS CLUB EN		839	-839
607210 - ACHATS 7% REPAS CLUB ENTR	14 916		14 916
607250 - CONCEPTION CALENDRIERS		6 500	-6 500

## Compte de résultat détaillé

	du 01/07/11 au 30/06/12 12 mois	du 01/07/10 au 30/06/11 12 mois	Variation absolue (montant)
607300 - ACHATS FETE DU VOLLEY		86	-86
607400 - ACHATS MARCHANDISES POUR	1 475	218	1 257
	25 756	28 409	-2 653
Variation de stock (m/ses)			
603700 - VARIAT.STOCKS MARCHANDISE	-130	-1 425	1 294
	-130	-1 425	1 294
Autres achats & charges externes			
605000 - ACHATS PETITS MAT. ET TRAVA	2 242	5 054	-2 812
606300 - EQUIPEMENT JOUEUSES PROF.	42 347	50 088	-7 741
606301 - EQUIPEMENT JEUNES	63	1 341	-1 278
606400 - FOURNITURES ADMINISTRATIVE	3 488	2 860	628
606500 - PHARMACIE-SOINS	3 479	4 723	-1 245
606800 - REPAS JOUEUSES-RECEPTION		76	-76
606802 - COLLATION EQUIPES JEUNES	31	191	-160
613000 - LOCATIONS DIVERSES	10 048	3 516	6 531
613200 - LOYER BUREAUX	12 581	10 688	1 894
613300 - LOYER PIERRE ET VACANCES	22 595	22 450	144
615500 - ENTRETIEN DIVERS	1 590	2 336	-746
615501 - CONTRAT ECHANGE DE DONNE	5 261		5 261
615510 - ENTRETIEN MATERIEL TRANSP	92	1 553	-1 461
616000 - ASSURANCES VEHICULES		2 410	-2 410
616100 - ASSURANCES MULTIRISQUES	969	881	87
616320 - ASSURANCES R.C. ASSOCIATIO	632	608	24
616321 - ASSURANCES BUREAUX PALAIS	400	405	-5
618000 - FORMATION ET DOCUMENTATIO	370	158	212
622200 - COMM/VENTES BILLETS		148	-148
622600 - HONORAIRES DIVERSES	12 384	9 834	2 550
622604 - HONORAIRES LABORATOIRE AN	-116	589	-704
622606 - HONORAIRES POUR SOINS	1 805	2 451	-646
622617 - HONORAIRES MALAGOLI	1 782	2 106	-324
622618 - HONORAIRES APPOURCHAUX	2 169	2 250	-81
622630 - HONORAIRES MACULEWICZ ENT		483	-483
622635 - HONORAIRES DRIDI SABRINA	5 921	7 855	-1 934
622670 - HONORAIRES KINE	18 600	20 940	-2 340
622685 - HONORAIRES FARRUGIA A.LAU		2 676	-2 676
622686 - HONORAIRES PETIA POPOVA		216	-216
622688 - HONORAIRES BURAVANT	5 380	7 462	-2 082
622690 - HONORAIRES DE BRITO		3 675	-3 675
622691 - HONORAIRES CARDAN CAROLIN		1 930	-1 930
622693 - HONORAIRES CLAIRE LYORET		220	-220
622700 - FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEU	3	50	-48
623100 - PUB. AFFICHAGES	36 559	39 204	-2 645
623210 - PUB ANIMATIONS	800	2 500	-1 700
623211 - PUB.ANIMATION FINAL FOUR	500		500
623820 - DONS, POURBOIRES	305	505	-200
625101 - FRAIS EQUIPES VISITEURS		195	-195
625103 - DIVERS-REPAS EQUIPE PROF.	77 951	77 272	678
625104 - FRAIS & DEPLAC. CFC-ASPIRAN	14 634	13 571	1 062
625120 - DEPLACEMENT ARBITRES	7 924	4 581	3 343

## Compte de résultat détaillé

	du 01/07/11 au 30/06/12 12 mois	du 01/07/10 au 30/06/11 12 mois	Variation absolue (montant)
625150 - FRAIS PARTICIP.C. D'EUROPE	465		465
625160 - FRAIS DEPLAC. DES EQUIPES	207 812	135 293	72 519
625280 - DEPLACEMENTS DIVERS	11 227	8 190	3 037
625290 - DEPLACT.EQUIPE JEUNES	1 027		1 027
625700 - MISSION ET RECEPTION	3 022	5 991	-2 968
626000 - FRAIS POSTE	1 279	1 024	255
626100 - FRAIS TEL. FIXES ET MOBILES	3 713	2 923	790
626120 - FRAIS INTERNET	1 460	3 323	-1 863
627500 - FRAIS BANCAIRES	1 793	1 414	379
628100 - CROIX ROUGE	1 000	800	200
628120 - FRAIS ARBITRE ET JUGE EQUI A	3 631	3 157	473
628121 - FRAIS ARBITRE ET JUGE EQU.P	7 201	9 230	-2 029
628124 - FRAIS DE SECURITE	5 820	5 610	210
628125 - ARBITRES COUPE D'EUROPE	2 341		2 341
628126 - FRAIS DE STATISTIQUES	850	1 000	-150
628140 - FRAIS INSCRIPTION TOURNOI	540	1 090	-550
628141 - FRAIS ENGAGEMENT LNV	20 600	23 600	-3 000
628143 - LIGUE COTE D AZUR	11 035	9 970	1 065
628144 - COTISATIONS FFVB	20 174	5 946	14 227
628145 - COTISATIONS CDAM	1 422	1 511	-89
628199 - COTISATIONS DIVERSES	380	429	-49
628200 - TRANSFERTS RECRUTEMENTS	270 734	214 099	56 635
628400 - REDEVANCE M.O. EXTERIEURE	300	4 030	-3 730
	870 613	748 682	121 931
<b>Total</b>	<b>896 238</b>	<b>775 666</b>	<b>120 572</b>
<b>CHARGES</b>			
Impôts, taxes et vers. assim.			
631100 - TAXE SUR LES SALAIRES	82 755	74 119	8 636
631200 - TAXE D'APPRENTISSAGE	5 482	5 274	208
633300 - FORMATION PROFESSION. CON	16 017	15 491	526
633310 - FACTURES DES FORMATIONS	3 745	9 187	-5 442
635110 - CFE	1 124	259	865
635120 - TAXES FONCIÈRES		-61	61
635400 - DROITS ENREGIST.& TIMBRES	50		50
	109 173	104 269	4 903
Salaires et Traitements			
641110 - SALAIRE EQUIPE PROF.	543 771	526 353	17 418
641120 - SALAIRES ENTRAINEURS	116 546	113 107	3 440
641130 - SALAIRE CFC - ASPIRANTES	44 475	38 237	6 238
641140 - SALAIRES ADMINISTRATIF	45 214	48 153	-2 939
641150 - SALAIRES EDUCATEURS	56 211	49 654	6 556
641200 - VARIATION PROVISION C.P	1 415	2 050	-635
	807 631	777 554	30 077
Charges sociales			
645100 - URSSAF	261 466	275 783	-14 317
645200 - MUTUELLE		267	-267
645300 - COTISATION RETRAITE COMPLE	65 083	58 098	6 985
645400 - ASSEDIC	34 991	16 908	18 083

## Compte de résultat détaillé

	du 01/07/11 au 30/06/12 12 mois	du 01/07/10 au 30/06/11 12 mois	Variation absolue (montant)
645810 - PREVOYANCE NC GENERALI	8 857	8 096	761
645820 - PREVOYANCE NC AG2R	144	192	-48
645900 - VARIATION PROV CHARGES S/C.	496	718	-222
648000 - MEDECINE DU TRAVAIL	1 557	1 471	86
	372 594	361 532	11 062
Amortissements et provisions			
681120 - DOT.AMORT.S/IMMO.CORPOREL	7 167	7 456	-289
	7 167	7 456	-289
Autres charges			
654400 - PERTES SUR CRÉANCES ANTÉR	2 220		2 220
658000 - CHARG.DIVERS.GESTION COUR	2	782	-780
	2 221	782	1 440
<b>Total</b>	<b>1 298 787</b>	<b>1 251 594</b>	<b>47 193</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-23 380</b>	<b>27 759</b>	<b>-51 138</b>
Produits financiers			
762000 - PRODUITS DE PLACEMENT SICA		183	-183
		183	-183
Charges financières			
661600 - INTERETS BANCAIRES AGIOS	1 965	2 198	-233
	1 965	2 198	-233
<b>Résultat financier</b>	<b>-1 965</b>	<b>-2 015</b>	<b>50</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-25 344</b>	<b>25 744</b>	<b>-51 088</b>
Produits exceptionnels			
771800 - AUTRES PRODUITS EXCEPT. DE	30 522	27 039	3 483
	30 522	27 039	3 483
Charges exceptionnelles			
671200 - PENALITES ET AMENDES	455	417	38
671800 - CHARGES EXCEP./OP.GESTION	184	48 616	-48 432
	639	49 033	-48 394
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>29 882</b>	<b>-21 994</b>	<b>51 876</b>
Impôts sur les bénéfices			
695000 - IMPOTS SUR LES BENEFICES	749	442	307
	749	442	307
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>3 789</b>	<b>3 308</b>	<b>481</b>

Liasse fiscale

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS RACING CLUB DE CANNES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12						
Adresse de l'entreprise : 1, avenue Pierre de Coubertin 06150 CANNES LA BOCCA		Durée de l'exercice précédent* 12						
Numéro SIRET* 3 8 8 8 0 3 3 0 6 0 0 0 3 3			Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, 30/06/2012						
		N-1 30/06/2011						
		Brut 1						
		Amortissements, provisions 2						
		Net 3						
		Net 4						
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	6 336	6 336		
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO				
		Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	8 175	5 724	2 450	4 083
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	46 998	38 178	8 819	14 353
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
		Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	768		768	768
	<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	62 278	50 239	12 038	19 206
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU	9 199		9 199	9 068
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW					
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	60 855		60 855	145 228
		Autres créances (3)	BZ	CA	243 413		243 413	93 645
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE				
Disponibilités		CF	CG	85 247		85 247	32 348	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	7 481		7 481	27 936	
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	406 196		406 196	308 227	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	IA	468 474	50 239	418 235	327 434	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ASS RACING CLUB DE CANNES		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....	DA			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	7 422	4 113	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	3 789	3 308	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	11 211	7 422
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		<b>TOTAL (II)</b>	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		<b>TOTAL (III)</b>	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	540	97	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	25 108	15 811	
	Dettes fiscales et sociales	DY	192 771	113 389	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA	2 270	3 178	
	Produits constatés d'avance (4)	EB	186 334	187 534	
		<b>TOTAL (IV)</b>	EC	407 024	320 011
	Écarts de conversion passif*	(V)	ED		
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	418 235	327 434
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	407 024	320 011		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	540	97		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS RACING CLUB DE CANNES

Néant  \*1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	821 234	FH	FI	821 234 727 838
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	821 234	FK	FL	821 234 727 838
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	1 277 355 1 246 665	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	73 052 76 264	
	Autres produits (1) (11)			FQ	2 4 250	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	2 171 645 2 055 018
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	25 755 28 408	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	( 130 ) ( 1 424 )	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	870 612 748 681	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	109 172 104 269	
	Salaires et traitements*			FY	807 630 777 553	
	Charges sociales (10)			FZ	372 594 361 532	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	7 167 7 456
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
Autres charges (12)			GE	2 221 781		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	2 195 024 2 027 259	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	( 23 379 ) 27 758	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	183	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	183	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	1 964 2 197	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	1 964 2 197	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	( 1 964 ) ( 2 014 )	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	( 25 344 ) 25 744	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ASS RACING CLUB DE CANNES</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N - 1</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	30 521	27 039	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	30 521	27 039	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	639	49 032	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	639	49 032	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI	29 882	( 21 993 )	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)			HK	749	442	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>			HL	2 202 166	2 082 240	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>			HM	2 198 377	2 078 932	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>			HN	3 789	3 308	
RENNVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de location immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
			- Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)		HX		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	73 052	76 264
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2		
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <b>A6</b> obligatoires <b>A9</b>					
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Pénalités, amendes fiscales et pénales			455			
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion			184			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion					30 521	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ASS RACING CLUB DE CANNES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	KD	6 336	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants	L9		KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui		Dont Composants	M1		KM		KN	KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	8 175	KT	KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW	KX		
		Matériel de transport*				KY	34 393	KZ	LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	12 605	LC	LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF	LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI	LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL	LM		
	TOTAL III					LN	55 173	LO	LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M	8T	
Autres participations					8U		8V	8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R	1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	768	1U	1V			
TOTAL IV					1Q	768	1R	1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	62 278	0H	0J			
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence	
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	IN	C0	D0	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II	IO	LV	6 336	LW	1X
CORPORELLES	Terrains					IP		LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui				IR		MD	ME	MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions				IS		MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	MK	8 175	ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers				IU		MM	MN	MO	
		Matériel de transport				IV		MP	34 393	MR	
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier				IW		MS	12 605	MT		
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ	NA	NB	
Avances et acomptes					NC		ND	NE	NF		
TOTAL III					IY		NG	55 173	NH		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U	M7	0W	
	Autres participations					I0		0X	0Y	0Z	
	Autres titres immobilisés					I1		2B	2C	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	768	2G	
	TOTAL IV					I3		NJ	768	2H	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		0K	62 278	0M		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 30/06/2012

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : ASS RACING CLUB DE CANNES

Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations  1	Augmentation du montant des amortissements  2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)  5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)  3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)  4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

### CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....

2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -

3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ASS RACING CLUB DE CANNES</u>	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
<b>Frais d'établissement et de développement TOTAL I</b>		CY		EL		EM		EN	
<b>Autres immobilisations incorporelles TOTAL II</b>		PE	6 336	PF		PG		PH	6 336
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
Inst. générales, agencements, aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 091	QA	1 633	QB		QC	5 724
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH	20 595	QI	5 160	QJ		QK	25 755
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 048	QM	374	QN		QO	12 422
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
<b>TOTAL III</b>		QU	36 735	QV	7 167	QW		QX	43 902
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	43 071	ØP	7 167	ØQ		ØR	50 239

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8		R9		S1		S2		S3		S4
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6		S7		S8		S9		T1		T2
	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8	U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6		W7		W8		W9		X1
<b>TOTAL III</b>	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL IV	NL						NM						NO
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NW		Total général non ventilé (NS+NT+NU)				NY		Total général non ventilé (NW-NY)				NZ

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ASS RACING CLUB DE CANNESNéant  \*1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992 *	IA	IB	IC	ID
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992 *	IE	IF	IG	IH
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise : ASS RACING CLUB DE CANNES				Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	UM	UN						
	Prêts (1) (2)		UP	UR	US						
	Autres immobilisations financières		UT	768	UV	UW	768				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	60 855	60 855						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée)* UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	5 006	5 006					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	238 406	238 406						
	Charges constatées d'avance		VS	7 481	7 481						
<b>TOTAUX</b>			VT	312 519	VU	311 750	VV	768			
RENOUVOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	540	540						
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	25 108	25 108							
Personnel et comptes rattachés		8C	74 582	74 582							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	84 563	84 563							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	749	749						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	18 310	18 310						
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	14 567	14 567						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 270	2 270							
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2									
Produits constatés d'avance		8L	186 334	186 334							
<b>TOTAUX</b>			VY	407 024	VZ	407 024					
RENOUVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ			(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>ASS RACING CLUB DE CANNES</u>						Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : <u>30/06/2012</u>		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>						<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD			Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF			Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)*									
	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. tableau 2067-BIS -SD)									
	Amendes et pénalités (nature : <u>PENALITES</u> .....)									
	Impôt sur les sociétés (cf page 9 de la notice 2032)									
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL			Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées au taux de 0 %							
		Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		- Plus-values soumises au régime des fusions				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 <sup>e</sup> et 212 du C.G.I.)		SU			Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX			Quote-part de 5% des plus-values à taux zéro		M8		
						<b>TOTAL I</b>		WR	4 993	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>						<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées au taux de 0 %							
			- imposées au taux de 19 %							
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
		- imputées sur les déficits antérieurs								
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										
Régime des sociétés mères et des filiales *		Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		)		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									
	Majoration d'amortissement*									
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*		Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)		L6	Sociétés investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone franche Corse (art. 44 decies)		ØT
		Zone franche urbaine (art. 44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)										
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Déficits filiales et succursales étrangères article 209C		ØT	Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI	)		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>						<b>TOTAL II</b>				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		bénéfice (I moins II)		déficit (II moins I)		XI		4 993		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		4 993		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>ASS RACING CLUB DE CANNES</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		<b>K4</b>	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		<b>K5</b>	
Déficits reportables (différence K4-K5)		<b>K6</b>	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)		<b>YJ</b>	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		<b>YK</b>	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice		<b>ZT</b>	16 558
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *		<b>ZV</b>	<b>ZW</b>
Provisions pour risques et charges *		<b>8X</b>	<b>8Y</b>
		<b>8Z</b>	<b>9A</b>
		<b>9B</b>	<b>9C</b>
Provisions pour dépréciation *		<b>9D</b>	<b>9E</b>
		<b>9F</b>	<b>9G</b>
		<b>9H</b>	<b>9J</b>
Charges à payer		<b>9K</b>	<b>9L</b>
		<b>9M</b>	<b>9N</b>
		<b>9P</b>	<b>9R</b>
		<b>9S</b>	<b>9T</b>
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		<b>YN</b>	<b>YO</b>
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	<b>L1</b>		

**CRÉDITS D'IMPÔTS**

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	<b>JQ</b>	Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	<b>JR</b>	Crédit d'impôt famille	<b>JS</b>
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	<b>JT</b>	Crédit d'impôt investissement en Corse	<b>JU</b>	Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	<b>JV</b>
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	<b>JW</b>	Autres imputations	<b>JX</b>		

**ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-3 du code des Transports) (case à cocher)****XU**

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>ASS RACING CLUB DE CANNES</u>										Néant <input type="checkbox"/> *								
<b>TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT</b> (Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés) (1)																		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie								0C	4 113								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie								0D	3 308								
	Prélèvements sur les réserves (à détailler)																	
	Sous-total (à reporter dans la colonne de droite)								0E									
	<b>TOTAL I</b>								0F	7 422								
AFFECTATIONS	Affectations aux réserves								ZB									
	- Réserve légale								ZD									
	- Autres réserves								ZD									
	Dividendes								ZE									
	Autres répartitions								ZF									
	Report à nouveau								ZG	7 422								
	(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)								<b>TOTAL II</b>	ZH	7 422							
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.																		
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N - 1 :						
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7								YQ									
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR									
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS									
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance								YT	2 242		5 054						
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 35 175								XQ	45 223		36 653						
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU									
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	42 548		46 705						
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV	5 380		16 179						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES								ST	775 218		644 088						
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	870 612		748 681						
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	1 124		259						
IMPÔTS ET TAXES	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS								9Z	108 048		104 010						
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	109 172		104 269						
	T.V.A.								YY	141 304		99 364						
DIVERS	- Montant de la T.V.A. collectée								YZ	25 224		29 230						
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								0B	743 990								
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2011) *								0S									
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								YP	19		19						
	- Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis :                      handicapés) :								ZK									
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									%		%						
- Numéro du centre de gestion agréé *								XP										
- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0					
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA								Plus-values à 15%		JK			Plus-values à 0%		JL		
									Plus-values à 19%		JM			Imputations		JC		
	Groupe : résultat d'ensemble. JD								Plus-values à 15%		JN			Plus-values à 0%		JO		
									Plus-values à 19%		JP			Imputations		JF		
	Selon le cas, indiquer 1 si le bénéfice consolidé, 2 si le bénéfice intégré, 3 si régime de groupe.								JG	Indiquer 1 pour société mère, 2 pour filiale		JH	N° SIRET de la société mère		JJ			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n°2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS RACING CLUB DE CANNES Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**

**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées\***

	Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 16 %	0 %	
				I. Immobilisations*			
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨							
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B)	(C)		
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪				(ventilation par taux)			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032  
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : ASS RACING CLUB DE CANNES

Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ② .

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées  
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies-0* bis du CGI) ① \*.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€  
(art. 219 I a *sexies-0* du CGI) ① \*.**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS \***

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥
	À 19 %, 16,5 % <sup>(1)</sup> ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % <sup>(1)</sup> ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

( personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : ASS RACING CLUB DE CANNES

Néant  \*

**I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N**

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

**II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS\* (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup> alinéas de l'art. 39-1-5<sup>e</sup> du CGI)**

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>ASS RACING CLUB DE CANNES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <u>01/07/2011</u> et clos le : <u>30/06/2012</u>		Durée en nombre de mois <u>12</u>	
<b>I</b>	<b>Production de l'entreprise</b>		
	Ventes de marchandises	OA	
	Production vendue – Biens	OB	
	Production vendue – Services	OC	821 234
	Production stockée	OD	
	Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
	Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère financier (en partie)	OF	1 277 355
	Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	2
	Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	3 592
	Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
	Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
	Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
	<b>TOTAL 1</b>	<b>OM</b>	<b>2 102 184</b>
<b>II</b>	<b>Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)</b>		
	Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	25 755
	Variation de stocks (marchandises)	OO	( 130 )
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
	Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	825 389
	Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	10 047
	Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
	Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	2 221
	Abandons de créances à caractère financier (en partie)	OX	
	Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OY	
	Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
	Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
	<b>TOTAL 2</b>	<b>OJ</b>	<b>863 283</b>
<b>III</b>	<b>Valeur ajoutée produite</b>		
	Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 - TOTAL 2</b>	<b>OG 1 238 900</b>
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire  
(article 38 de l'ann. III au CGI)(liste des personnes ou groupes de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1  
1 (1)Néant  \*N° de dépôt  

EXERCICE CLOS LE 30/06/2012

N° SIRET 3 8 8 8 0 3 3 0 6 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS RACING CLUB DE CANNES

ADRESSE (voie) 1, avenue Pierre de Coubertin

CODE POSTAL 06150 VILLE CANNES LA BOCCA

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2  Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 **I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays **II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.L.)(liste des personnes ou groupes de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant  \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2012

N° SIRET 3 8 8 8 0 3 3 0 6 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ASS RACING CLUB DE CANNES

ADRESSE (voie) 1, avenue Pierre de Coubertin

CODE POSTAL 06150 VILLE CANNES LA BOCCA

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATIONForme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Les dispositions des articles 34, 35 et 36 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique et libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, un droit d'accès et de rectification, auprès de votre service des impôts.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01/07/2011 et clos le 30/06/2012. Régime simplifié d'imposition [ ] Régime réel normal [X]

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration: SIE CANNES OUEST 651, 16, boulevard LEADER, 06153 CANNES LA BOCCA CEDEX. Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION: ASS RACING CLUB DE CANNES, 1, avenue Pierre de Coubertin, 06150 CANNES LA BOCCA

651 325461 38880330600033. Insp..IFU N° dossier N° Siret

B ACTIVITÉ: Activités exercées (souligner l'activité principale): Volley Ball Féminin. Si vous avez changé d'activité, cochez la case [ ]

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. page 4)

Table with 4 columns: 1 Résultat fiscal (Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %: 0; Bénéfice imposable au taux de 15 %: 4 993; Déficit (report de la lignes XO du 2058 A ou 372 du 2033 B): 0); 2 Plus-values (Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %; Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevet au taux de 15 % (ligne 17 du tableau n° 2059A ou 591 du 2033C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre1)); Plus-values à long terme imposables au taux de 19%; Autres plus-values imposables au taux de 19%; Plus-values à long terme imposables au taux de 0%; Plus-values exonérées art. 238 quinquies;

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies [ ] Jeunes entreprises innovantes [ ] Zones franches urbaines [ ] Zone franche Corse [ ] Pôle de compétitivité [ ] Entreprises nouvelles art. 44 septies [ ] Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies [ ] Autres dispositifs [ ] Zone de Restructuration de la défense art. 44 terdecies [ ] Sociétés d'investissements immobiliers cotées [ ] Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) [ ] Plus-values exonérées relevant du taux à 15 % [ ]

D IMPUTATIONS (cf. page 4) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement [ ] 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066 [ ]

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. page 4) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

E bis COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 € HT)

Pour les entreprises mono établissements et n'employant pas de salariés exerçant une activité de plus de 3 mois dans plusieurs communes (Chantiers, Missions,...), en cochant cette case vous êtes dispensé de déposer une 1330-CVAE. [X] Valeur ajoutée de référence 1 238 900 Chiffre d'affaires de référence 824 826 Date de cessation de l'activité soumise à la CVAE [ ] Pour le calcul de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaire, se reporter à la notice de la 1330-CVAE

Facilitez-vous l'impôt et faites vos démarches sur internet avec le site www.impots.gouv.fr

CGA [ ] Viseur conventionné [ ] Nom, adresse, téléphone, télécopie : - Professionnel de l'expertise comptable : - Conseil : - CGA : - N° d'agrément du CGA [ ] À CANNES LA BOCCA, le 24/09/2012 Signature et qualité du déclarant MADAME COURTADE Anny Présidente



Désignation de l'entreprise ASS RACING CLUB DE CANNES  
et Date de clôture de l'exercice 30/06/2012

(À ne remplir que sur les exemplaires «en continu»)

### H AFFECTATION DES VOITURES DE TOURISME

figurant à l'actif de l'entreprise ou dont celle-ci a assumé les frais d'entretien.  
Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle.

Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres

Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation

Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)

### I DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

### J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

#### RÉMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2011, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

### K CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLТ) (voir les explications figurant page 10 sur la notice n° 2033-NOT, n° 2033-C, Cadre III)

Taux de 15 %  
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice  
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice  
MVLT réalisée au cours de l'exercice  
MVLT restant à reporter

### L RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (Articles 223 A à U du C.G.I.)

– Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

– Résultat fiscal de cette société déterminé comme si elle n'était pas membre du groupe (report du résultat figurant sur le tableau n°2058 A bis).

bénéfice ou déficit  
(indiquer + ou - selon le cas)

plus ou moins-values à  
long terme imposables au taux de 15 %

plus ou moins-values à long terme afférentes à  
des cessions de titre de sociétés à prépondérance  
immobilière cotées et imposables au taux de 19%

Chiffre d'affaires TTC

plus ou moins-values à long terme  
imposables au taux de 0 %

– Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET









# TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT

( art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

1

1

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

ASS RACING CLUB DE CANNES  
1, avenue Pierre de Coubertin  
06150 CANNES LA BOCCA

Numéro SIRET du principal établissement

38880330600033

Code APE

Adresse du siège social si différente

N° / Type / Libellé voie

Complément

Lieu-dit / hameau

Code postal / Ville

Pays

## I Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice

## II Bénéfices soumis au taux réduit

g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 € x durée de l'exercice en mois / 12
h	Dont plus-value nette à court terme imposable
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus value nette à court terme de l'exercice
j	Dont résultat net imposable dans la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
Total lignes h à k	

l **III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

m **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)